

Alerte presse

Koolicar et RoulenLoc lancent la voiture à 1€ !

Paris, le 18 septembre 2017 - Koolicar, spécialiste de l'autopartage entre particuliers et RoulenLoc, plateforme digitale de location de voiture longue durée, s'associent pour proposer un service inédit rendant possible la sous-location de voitures !

Une révolution dans le monde de l'automobile

C'est après avoir constaté la mutation de la société face à la mobilité et avoir perçu une évolution dans la vision de la propriété que RoulenLoc a créé la première plateforme de location de voiture longue durée, entièrement en ligne et sans engagement. Toujours dans l'idée de dépoussiérer le monde de la location et plus largement de la mobilité, Koolicar et le spécialiste de la location se sont rapprochés afin de construire ensemble un service nouveau et révolutionnaire dans le milieu de l'automobile : la voiture jusqu'à 1 euro/mois

En effet, RoulenLoc est le premier acteur de la location automobile à avoir levé l'interdiction de sous-location et à rendre ainsi accessible l'autopartage aux particuliers en contrat de location leur offrant ainsi la possibilité de réduire leur mensualité.

Le partage comme point d'orgue

Grâce à ce partenariat exclusif dans lequel le partage trouve une place centrale, c'est le nombre de véhicules disponibles en autopartage qui va pouvoir augmenter et la possibilité pour les clients RoulenLoc de partager leur frais de location. En rendant disponible leur véhicule sur la plateforme Koolicar lorsqu'ils n'en ont pas besoin, les utilisateurs RoulenLoc pourront réduire leurs mensualités de location sans aucune contrainte tout en étant acteurs des changements de mobilité. Cette offre simplifie le processus d'autopartage en proposant des véhicules de location «prêts à partager».

« Chez Koolicar nous incitons les possesseurs de véhicules, qu'ils soient propriétaires ou désormais locataires longue durée à se lancer dans l'autopartage. Nous souhaitons réellement transformer les usages et nous sommes certains qu'en nous associant à un partenaire comme RoulenLoc nous convaincrions de nouvelles personnes de tenter

l'expérience. A long terme c'est une vision nouvelle de la mobilité et du partage que nous souhaitons voir émerger. Ici, tout le monde a à y gagner, les clients RoulenLoc en partageant leur frais et les utilisateurs Koolicar en ayant plus de véhicules disponibles près de chez eux. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de ce partenariat qui marque pour nous une vraie révolution sur le marché de la location automobile » explique Stéphane Savouré PDG de Koolicar.

« Dans la nouvelle approche d'usage de l'automobile, RoulenLoc se veut être un loueur innovant qui sort du monde traditionnel de la location automobile. Pour répondre aux attentes de la société, notre service doit se doter d'une nouvelle approche de la mobilité en intégrant le sujet de l'économie collaborative et de l'autopartage. C'est grâce à notre vision commune de l'avenir de la mobilité que nous nous sommes rapprochés de Koolicar pour mettre en place la solution de mobilité la plus adaptée, la plus économique et la plus écologique pour l'utilisateur automobile d'aujourd'hui » ajoute Philippe Botton, fondateur de RoulenLoc.

Comment ça marche ?

Le principe est simple, les véhicules RoulenLoc seront pré-équipés de boîtiers Koolicar avant leur livraison permettant ainsi aux utilisateurs de mettre immédiatement en location leur véhicule sur la plateforme Koolicar. Il leur suffira de remplir les créneaux de disponibilités de leur voiture qui pourra être louée sans aucune prise de rendez-vous grâce à l'automatisation de l'ouverture permise par le boîtier Koolicar.

Ce boîtier développé entièrement par les équipes Koolicar permet l'ouverture et la fermeture du véhicule depuis l'application ou avec le badge Koolicar. Il géolocalise également l'emplacement de la voiture et mesure les kilomètres exacts parcourus lors de la location. Pendant chaque utilisation Koolicar, le véhicule et le conducteur sont couverts à 100% par la MAIF.

Les bénéfices issus des locations Koolicar seront automatiquement déduits des mensualités des clients RoulenLoc. Ainsi, pour une location mensuelle de 190 euros, si l'autopartage Koolicar rapporte 180€ au possesseur d'une voiture RoulenLoc, celui-ci ne devra payer que 10€ à la fin du mois. Si les bénéfices sont supérieurs aux mensualités, ils sont alors déduits le mois suivant. Lissée sur l'année, les clients RoulenLoc peuvent alors bénéficier d'une location longue durée à moindre coût, jusqu'à un euro par mois. Par ailleurs, le contrat RoulenLoc autorise le surplus de kilomètres autopartagés, ce qui est là encore une première en France. Ainsi, un locataire de véhicule longue durée n'aura pas à se préoccuper des kilomètres effectués lors des sous-locations Koolicar puisqu'ils n'auront aucun impact sur son contrat de location.

A propos de Koolicar

Fondée par Stéphane Savouré en 2011, Koolicar propose un système d'autopartage entre particuliers permettant de louer une voiture à l'heure. Les conducteurs ont accès aux véhicules des propriétaires en libre-service via leur smartphone, badge ou en échangeant les clés. Afin d'assurer la sérénité et la sécurité des propriétaires comme des locataires, la communauté regroupe des membres de confiance rigoureusement sélectionnés par Koolicar. L'assurance et l'assistance sont prises en charge par le partenaire MAIF. Koolicar propose une réelle alternative à l'usage strictement privé d'un véhicule, permettant aux usagers de faciliter leur mobilité à moindres coûts et aux propriétaires de réduire les frais liés à leur voiture. Cette initiative ambitieuse et écologique a reçu le soutien des pouvoirs publics en étant lauréate du programme des Investissements d'Avenir, soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Pour plus d'informations, aller sur www.koolicar.com

A propos de RoulenLoc

RoulenLoc est une société fondée en 2016 par des professionnels de l'automobile regroupant la société @STREET GROUPE, spécialisée dans le secteur d'activité des fonds de placement et entités financières similaires. Cette société possède entre autre la société STAR'S Services spécialisé dans la livraison du dernier kilomètre et à la tête d'une flotte de plus de 3000 véhicules. Elle compte également la société Soluvan, spécialisée dans le financement et la gestion de flottes professionnelles. C'est avec Philippe Botton, acteur de la location longue durée qui a aussi travaillé sur la location moyenne durée au sein d'un grand groupe de location, que ces acteurs de la location ont décidé de constituer une équipe qui saura répondre aux nouvelles exigences de la mobilité en proposant une approche différente de la location : une location sans engagement ou une formule d'abonnement sur deux, trois ou quatre ans permettant le renouvellement plus fréquent du véhicule. www.roulenloc.fr/